



L'interdiction d'embarcations puissantes toujours envisagée

L'interdiction des embarcations à propulsion mécanique, sauf les embarcations propulsées par un moteur électrique alimenté par une batterie, est toujours envisagée pour le lac à l'Anguille. Les deux autres lacs en amont, soit les lacs Desrosiers et Blanc, sont aussi compris dans la Réglementation proposée.

Des études existent déjà sur le sujet

Selon des études, les sédiments qui dorment au fonds d'un lac et qui sont remis en suspension par les embarcations à moteur libèrent en grande quantité du phosphore. Ce phosphore rendu disponible contribue à la prolifération excessive des algues bleu-vert.

Les exigences de Transport Canada

Le projet «Caractérisation des sédiments du lac à l'Anguille pour connaître et établir en fonction de la profondeur, la composition et la classification du phosphore et déterminer l'impact potentiel de ceux-ci sur la qualité des eaux du lac lors de la remise en suspension par les embarcations motorisées» sera réalisé. Des échanges avec des représentants de Transport Canada nous indiquent que ce projet est une étape incontournable et un préalable pour faire avancer le dossier. Les études effectuées dans d'autres plans d'eau ne sont pas prises en compte par Transport Canada.



Chaque année la biomasse, constituée des algues bleu-vert, augmente le dépôt de matières en décomposition au fonds du lac et de ce fait le niveau des sédiments.